

*Tous les membres du Conseil d'Administration de l'ADNA vous souhaitent **une très bonne année 2021**. Et dans ce contexte particulier, une bonne santé, à vous et à tous vos proches.*

Cette année 2020 a été riche en événements et groupes de travail avec la sous-préfecture, la DGAC et l'aéroport et elle se termine par une polémique sur la trajectoire Nord-Ouest proposée pour soulager les populations sous l'actuelle VPT. Si vous n'en avez pas encore eu connaissance, je vous invite à lire l'excellent reportage de Nice-Matin consacré à l'étude de la trajectoire Nord-Ouest (publié sur notre site).

Cela fait plus de 30 ans que l'ADNA lutte contre les nuisances générées par l'aéroport de Cannes-Mandelieu et demande une maîtrise de son exploitation. Cela fait 20 ans qu'elle dénonce les nuisances de la trajectoire VPT qui survole de nombreuses zones densément habitées dans des conditions d'altitude et de respect de trajectoire déplorables. Et, à dire vrai, c'est la première fois que nous voyons autant d'élus s'inquiéter des nuisances aériennes. Je ne rentrerai pas plus dans le détail car l'article de Nice Matin est très complet et vous trouverez également sur notre site la publication qui présente le positionnement de l'ADNA suite à la motion de refus de la Nord-Ouest publié par la CAPG.

Il faut toutefois noter que beaucoup de nouveaux intervenants focalisés sur le problème du moment ont oubliés que les nuisances dues à l'aviation d'affaires n'étaient pas les seules nuisances supportées par les habitants. En effet pour celui qui s'intéresse au dossier : l'aéroport c'est aussi, 40 000 mouvements d'aviation école et d'aviation de loisir légère. Mouvements dont la nuisance sonore est particulièrement prégnante puisque ces petits avions volent à moins de mille pieds, pratiquent les tours de piste et survolent les communes de Cannes La Bocca, Le Cannet Aubarède, Mougins la Roquette et parfois Mouans Sartoux. Sans oublier les 15 000 mouvements d'hélicoptères !

Ne pas prendre en compte l'ensemble des nuisances ainsi que la mixité du trafic qui pose de nombreux problèmes de régulation à la tour de contrôle et donc limite les possibilités d'atterrissage par la mer, est une erreur qui montre la méconnaissance de fond du dossier, l'amateurisme et l'aspect conjoncturel et récent du positionnement de quelques-uns.

En ce qui concerne la trajectoire Nord-Ouest, il paraît rationnel (en dehors de toute volonté d'agiter le chiffon rouge et d'affoler les populations comme cela a été fait) d'attendre les résultats de l'étude d'impact que la sous-préfète de Grasse organise en liaison avec les présidents de la CPAL et de la CAPG. **Se prononcer catégoriquement sur cette nouvelle trajectoire de délestage avant les résultats de cette étude ne pourrait relever que d'un comportement partisan, irresponsable ou dogmatique.**

Aux petites manœuvres politiques locales qui ont entraîné des positionnements outranciers s'ajoute la sauvegarde d'intérêts particuliers. **Aussi, il faut espérer que nous pourrions compter sur le sens du bien commun des présidents de nos deux communautés d'agglomération comme sur le discernement et les compétences des services de l'État pour mettre en œuvre les solutions les plus appropriées pour préserver au mieux les populations des nuisances de l'aéroport.**